



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reprise des manifestations culturelles

Question écrite n° 29314

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de la culture sur la reprise des manifestations culturelles, fêtes votives et petits rassemblements festifs des villages et quartiers. En effet, dans son discours à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a rappelé l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes. Dans ce cadre, de nombreuses associations festives et culturelles souhaitent d'ores et déjà s'organiser et mettre en œuvre, avec leurs bénévoles et prestataires, les suites à cette crise sanitaire. Elles se réjouissent du soutien de M. le ministre mais attendent dans les prochaines semaines des solutions concrètes. Ces milliers de structures, dont la vocation est de proposer une culture populaire et sociale, reposent, pour la plupart, sur le bénévolat, sont peu subventionnées et ont déjà dépensé des sommes colossales pour l'organisation des fêtes et manifestations, qui doivent aujourd'hui être, dans la majorité des cas, annulées. Ces associations font rayonner de nombreux corps de métier et sont de réelles actrices de l'économie du pays. Dans ce cadre, elles souhaiteraient pouvoir bénéficier d'informations précises et concrètes afin de s'organiser dans les prochaines semaines, que ce soit en interne ou avec les organisateurs et les prestataires, qui parfois ne comprennent pas les motifs d'annulations ou de reports. Ainsi, il souhaiterait connaître sa position à ce sujet, savoir si le Gouvernement envisage des perspectives de levée d'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes pour les manifestations festives, et, enfin, comment l'État pourrait accompagner les prestataires et artistes relevant du GUSO.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29314

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3299

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)